



## Une audience syndicale avec le DAP :

### Dialogue ou Monologue ?

Le 20 juin 2024, M. Cauwel, Directeur de l'Administration pénitentiaire, s'est déplacé à Rennes afin de rencontrer les agents du Service pénitentiaire d'insertion et de Probation 35 et participé à une permission de sortir collective du Centre Pénitentiaire de Rennes Vezin organisée en lien avec l'association FACE pour une visite d'entreprise.

Notre nouveau DAP a souhaité débiter nos échanges en abordant de lui-même **la question des annulations de permissions de sortir et la position prise par la DAP à ce sujet.**

S'il a rappelé son attachement à l'organisation de telles permissions, convaincu de leur nécessité et de leur efficacité dans le processus de réinsertion de notre public, il a précisé que du fait d'une pression médiatique forte ses dernières semaines, l'annulation de quelques permissions de sortir avait été décidée afin, a dit-il, de maintenir 97% des autres permissions collectives.

Ce sacrifice permettrait de satisfaire une société civile à même de nous demander des comptes sur l'usage des deniers publics...ainsi que certains partis politiques et médias à l'affût de toute erreur de notre public ou de nos services !

Il a donc appelé à notre professionnalisme et notre vigilance afin de présenter correctement nos actions, d'éviter la mise en oeuvre de toute permission de sortir à même de créer de la polémique.

**Mais à quand le discours pédagogique d'un DAP ou d'un garde des Sceaux sur ces thématiques afin de battre en brèche les hurlements des médias ou de certains partis politiques peu recommandables ?**

Face à notre appel à la pédagogie, Monsieur Le DAP a alors mis en avant la nécessaire réserve liée à la période électorale.

Nous avons pu lui renvoyer que nous étions toujours en période pré-électorale et que pour autant il venait visiter notre service et accompagner une permission de sortir, ce à quoi M. Le Directeur a répondu qu'il n'était pas accompagné de journalistes et qu'il réservait le rendu compte de cette journée à une communication interne.

*Devons-nous en plus comprendre que nos collègues des SPIP, de la détention ou des personnels administratifs doivent encore être informés pour être convaincus du bien fondé de nos actions ?*

Nous avons ensuite abordé la question de **la mise en cause de nos quatre anciens représentants au Bureau National de la CGT IP.**

M. Cauwel, alors Directeur de l'ENAP, a en effet porté plainte contre la CGT IP pour diffamation et injures publiques suite à l'affaire des colleuses de l'ENAP en Août dernier.

Nous lui avons rappelé que la CGT IP n'avait pas apporté de cautions aux propos tenus par les colleuses. Elle s'était plutôt saisi de cet évènement pour aborder la question des VSS au sein de l'ENAP et de l'AP, de la nécessaire protection des victimes dans ces situations relayant ainsi la parole de victime ayant elle-même souffert de telles situations, de la nécessaire amélioration des dispositifs déjà mis en place.

Par ailleurs, nous avons regretté cette attaque frontale à la liberté syndicale et exprimé notre inquiétude pour nos camarades mis en cause.

Face à nous, M. Le DAP a réaffirmé sa position avec vigueur ignorant totalement la nôtre, insistant sur les dispositifs mis en œuvre à l'ENAP, notamment, pour accompagner et aider les victimes, reconnaissant tout de même que tout dispositif est perfectible.

Il a rappelé sa volonté de ne pas fermer le dialogue avec notre organisation majoritaire et que sa porte, malgré cela, nous restait ouverte.

Il a cependant souligné que de nombreuses déclarations liminaires, non sans une pointe d'agacement nous semble-t-il, remontaient des syndicats locaux et qu'il s'interrogeait donc sur la volonté de dialogue syndicale de la CGT IP.

**Cette interrogation peut lui être renvoyé car lors de cette audience, de dialogue, il n'a pas eu !**

**Ni entendu, ni écouté !**

**Si le but du dialogue social vise à créer un terrain d'entente propice à l'échange, nous n'avons rien ressenti de tel !**

**Un échange de points de vue, voilà tout !**

Nous avons ensuite abordé la question de la surpopulation carcérale, rappelant les effectifs actuels du Quartier Maison d'arrêt du Centre pénitentiaire de Rennes Vezin (soit à ce jour 560 détenus dont 81 matelas au sol pour un effectif visé de 390 places), mais également les effectifs rapportés de la MA de Brest en mars dernier (454 détenus dont 70 matelas au sol pour un effectif visé de 254 places) et ceux de la MA de Vannes (103 détenus pour un effectif visé de 51 places).

Nous avons rappelé qu'une telle surpopulation entraîne de multiples maltraitances, tant pour nos collègues surveillants, que pour les détenus eux-même, que la tension monte au sein des établissements du fait de cette promiscuité (mésentente entre détenus, violences en cours de promenade, changements de cellule rendus complexes, accès au travail, formation, soins embolisés) et que cela impacte l'ensemble des publics et intervenants dans les établissements.

Monsieur Le Directeur a reconnu qu'il s'agissait d'une problématique importante et endémique, qui selon lui et au regard de la période que nous traversons, ne connaîtrait pas de résolutions par la voie législative, ni par la seule intervention des services judiciaires.

Il a donc appelé l'ensemble des services à faire œuvre de réflexion au niveau local (réflexion quant à l'octroi de RP de façon facilitée à la lumière des taux d'occupation des établissements). Il a appelé à développer tant que faire se peut les possibilités d'aménagements de peine, de placements extérieurs, évoquant une possibilité d'internaliser des hébergements en SPIP pouvait être posée dans ce cadre.

*Mais que répondre à cet argumentaire, a part : OUI ET ????*

*Non, bien sûr, cela ne suffira pas !*

*Et oui, développer des possibilités d'aménagement de peine, mais avec quel budget et quel partenariat, M. Le Directeur de l'AP !*

*Nos CHRS sont pleins et les listes d'attente bien trop longues, un an sur le département d'Ille et Vilaine !*

*Tout cela nous paraît insuffisant !*

Si ces propositions ont le mérite d'exister, la CGT IP rappelle que la problématique de la surpopulation pénale nécessite une réflexion d'ampleur de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale afin d'y apporter une réponse structurelle et d'influer sur la politique pénale dans son ensemble.

Il nous semble impensable de ne réfléchir à cette problématique que par le prisme d'une intervention solitaire de la pénitentiaire.

La CGT IP le réaffirme, il est urgent d'ouvrir des discussions approfondies à ce sujet..

Notre collègue de la CGT pénitentiaire a pu aborder rapidement la question des surveillants DDSE et de leur astreinte, de la nécessaire sécurisation de leur pratique professionnelle.

Il a pu indiquer que de nombreuses catégories de personnels avaient besoin de sécuriser leur pratique et qu'il en avait conscience, mais ne pouvait apporter de réponses immédiates à toutes et tous !

Nous aurions souhaité aborder beaucoup d'autres thèmes mais le temps était compté, ainsi le sort réservé à nos PA (titulaires et contractuel(le)s) du fait d'un organigramme de PA sous calibré pour notre service, les locaux du CPRV du SPIP qui nous obligent à partager nos bureaux à trois, voir quatre, nos inquiétudes quant au Label qualité et l'externalisation de nos missions n'ont pu être abordés.

Le temps aura été trop court, les échanges difficiles et le bilan contrasté !  
Souhaitons qu'à l'avenir un vrai dialogue puisse se mettre en place afin de résoudre au mieux et en concertation les problématiques qui affectent nos métiers.

**« Apprendre à penser, à écouter l'autre, c'est être capable de dialoguer, c'est le seul moyen d'endiguer la violence effrayante qui monte autour de nous. »**

Jacqueline Worms de Romilly